

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 12 avril 2021 le **Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135\$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921\$ en attendant le versement d'une subvention**;
- Le règlement n'avait pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter en vertu des articles 1061 et suivants du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a reçu l'approbation du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* le 23 juillet 2021 conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2021-02 est entré en vigueur le 28 juillet 2021 conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 28 juillet 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier